



Nouvelles règles d'accès 2005/2006 à la hors classe :

Refuser l'arbitraire, l'opacité, l'iniquité.

Depuis la mise en œuvre de la note de service 2005 réglementant l'accès à la hors-classe des certifiés, PLP, CPE, de nouvelles règles différentes et très inégales d'une académie à l'autre, s'appliquent.

L'absence, désormais, de barème et de cadrage nationaux, constitue une rupture majeure par rapport aux procédures en vigueur depuis 1989.

Les organisations syndicales, dont la **CGT Educ'action**, s'y opposent unanimement et refusent la poursuite, pour 2006, de l'application de notes de service identiques pour les certifiés, PLP, CPE, constituant une dérive comparable pour les agrégés.

La mise en place du budget 2006 organisé par la LOLF risque d'aggraver encore les inégalités entre corps, académies et personnels selon l'âge, l'ancienneté, l'échelon et donc l'indice de rémunération, en imposant un ratio promus/prouvables arbitraire.

C'est un changement total de conception de l'évaluation et de la progression de carrière des personnels de l'Education nationale.

Au principe d'égalité du déroulement de carrière dans la Fonction publique fondé sur l'âge et l'ancienneté, se substitue celui de l'individualisation fondé sur le mérite.

Désormais, les jeunes collègues n'auront plus aucun repère d'avancement et les collègues plus anciens aucune assurance d'atteindre le grade hors-classe.

Ainsi, alors que jusqu'à présent la quasi-totalité des collègues atteignaient l'indice terminal hors-classe de leur corps, beaucoup de retraités seront désormais lourdement pénalisés.

C'est la non reconnaissance de la qualification, de la progression par l'expérience et l'ancienneté.

C'est aussi, à la veille de départs massifs de personnels à la retraite, le refus de revaloriser les salaires.

L'évolution de la carrière sera soumise aux aléas politiques des recteurs, à la toute puissance des inspecteurs et des chefs d'établissement.

C'est un total dévoiement des instances paritaires qui garantissent, depuis la création du statut de la Fonction publique en 1982, transparence et équité pour tous les fonctionnaires.

Sous couvert de « valoriser » l'investissement pédagogique et personnel, le parcours et la formation professionnelle, les modifications envisagées renforceront les pouvoirs de l'administration académique et locale, dont rien ne garantit l'objectivité.

Elles auront pour conséquence de favoriser le développement du clientélisme et la mise en concurrence des personnels.

Dans un contexte de fortes restrictions budgétaires, le quota de promus n'augmentant pas. Beaucoup vont concourir mais peu seront élus !

La C.G.T.

▶ dénonce l'abandon d'un barème national, de critères objectifs et communs à tous, quels que soient le lieu d'exercice, la discipline enseignée, la fréquence des inspections ;

▶ demande l'ouverture immédiate de véritables négociations pour obtenir l'intégration de la hors-classe dans la grille indiciaire de la Fonction publique revalorisée, afin que tous les personnels de l'Education nationale puissent accéder à l'échelon terminal maximum en fin de carrière.

Catherine Perret

CNU 518 – mars 2006